



CONFERENCE DE PRESSE

ZÜRICH, 23 MAI 2006

Partie 3: La nouvelle philosophie de la surveillance

Exposé Herbert Lüthy

Directeur Office fédéral des assurances privées

Le marché de l'assurance a subi de fortes modifications au cours de ces quinze dernières années et, ainsi aussi, les attentes à l'égard de la surveillance. Cependant, les buts fondamentaux de la surveillance des assurances n'ont pas changé, à savoir:

- la protection des assurés contre les abus et les tromperies;
- la protection des assurés contre les conséquences de l'insolvabilité;
- le bon fonctionnement du marché. Ce dernier but aussi, quelque peu plus abstrait, sert à la protection des assurés. En effet, seul le bon fonctionnement d'un marché, avec une concurrence saine, offre la sécurité et la liberté de choix.

Dans le même temps, le législateur a encouragé volontairement ces dernières années une libéralisation du marché de l'assurance. Elle permet d'une part aux entreprises d'assurance de s'affirmer aussi internationalement dans un environnement devenant manifestement plus compétitif; d'autre part, le législateur exige de la surveillance des assurances une orientation stratégique permettant de tenir compte des divers défis posés par des conditions-cadres manifestement plus exigeantes et plus complexes.

Conditions de la philosophie de la surveillance

Je désire aborder aujourd'hui le 'comment' de cette orientation stratégique de l'OFAP en vous présentant plus en détail le concept et, plutôt notre philosophie, de la surveillance axée sur les risques reposant sur la nouvelle LSA :

Les intérêts des assurés ne peuvent être protégés que si le marché fonctionne de manière aussi optimale que possible, donc si

- il existe une culture de la responsabilité:
Le management des entreprises d'assurance est responsable du respect des lois, des ordonnances et des règles, ainsi que pour une conduite appropriée de l'entreprise.
- il est agi avec intégrité:
La confiance dans le marché de l'assurance ne peut exister que si les responsables agissent avec intégrité.
- une culture du risque ouverte prédomine:
Une entreprise d'assurance doit maîtriser ses risques.
- la transparence est présente:
La transparence doit exister aussi bien au sein des entreprises d'assurance qu'à l'égard des participants au marché. C'est pourquoi, l'OFAP encourage un dialogue ouvert non seulement vis-à-vis de la surveillance, mais aussi entre les divers participants au marché.
- la sécurité juridique règne:
La sécurité du droit est indispensable à l'action économique. L'autorité de surveillance est active dans la garantie de la sécurité du droit. Cela est notamment atteint en utilisant les marges de manœuvre existantes dans l'intérêt de la sécurité à long terme sans se préoccuper des intérêts à court terme.



CONFERENCE DE PRESSE

ZÜRICH, 23 MAI 2006

Principes stratégiques de la surveillance

En se fondant sur les conditions précitées, l'OFAP définit sa philosophie de surveillance sur la base des notions centrales suivantes: axée sur les risques, fondée sur des principes et orientée vers la concurrence.

Surveillance axée sur les risques

L'orientation centrale de la surveillance repose sur une analyse quantitative et qualitative des risques des entreprises d'assurance. Il est ainsi garanti que les prétentions des assurés peuvent être satisfaites avec une probabilité élevée. Dans ce contexte, l'objectif principal n'est pas d'empêcher à tout prix l'insolvabilité. La tâche de la surveillance est plutôt de protéger les assurés contre les conséquences d'une insolvabilité.

Surveillance fondée sur des principes

L'objectif de l'OFAP est de se baser dans toute la mesure possible sur une surveillance fondée sur des principes. Le Test suisse de solvabilité (Swiss Solvency Test; SST), en tant que noyau de la surveillance axée sur les risques, est un exemple de surveillance reposant sur des principes. Cela signifie que la surveillance n'exige pas le respect de règles et de prescriptions en général statiques et liées à une importante bureaucratie, mais définit des directives d'ordre supérieur dont le respect incombe avant tout et originellement aux entreprises d'assurance elles-mêmes. C'est ainsi que le SST définit par exemple le caractère des paramètres économiques centraux, ainsi que les modèles internes nécessaires dans ce contexte et mentionne dans le même temps les exigences minimums en matière de transparence, ainsi que la responsabilité incombant au Top Management.

Une surveillance fondée sur des principes est beaucoup plus complexe en raison de son régime ouvert, qu'une surveillance reposant sur des règles et soumet à des exigences plus élevées non seulement les entreprises d'assurance mais aussi les collaborateurs de l'autorité de surveillance. C'est pourquoi il est indispensable que les compétences nécessaires soient présentes au sein de l'autorité de surveillance elle-même. Ou, autrement dit: une surveillance reposant sur des principes ne peut fonctionner que si l'autorité de surveillance peut se présenter comme partenaire de discussion compétent et reconnu face à des spécialistes généralement mieux rétribués et au management des entreprises d'assurance concernées.

Surveillance orientée vers la concurrence

Dans le même temps, l'OFAP doit garantir que la concurrence fonctionne sur le marché de l'assurance et peut produire tout son effet à l'intérieur du cadre légal à l'avantage de tous les participants au marché déterminants. Favoriser cette concurrence signifie par conséquent, au plan de la régulation, que les mécanismes de dynamique propre et la force d'autorégulation du marché doivent être utilisés sciemment afin d'établir une surveillance aussi efficiente et, ainsi, avantageuse, que possible. En outre, diverses exigences en matière de transparence doivent garantir qu'aussi bien l'autorité de surveillance que le marché peuvent procéder à une évaluation des entreprises aussi véridique que possible.

Mais la concurrence règne aussi entre les contrôleurs des divers pays et régions. Dans une perspective globale, les conditions réglementaires auxquelles une entreprise d'assurance active au plan international est exposée revêtent par conséquent une importance centrale. C'est pourquoi, l'OFAP mise de manière ciblée sur une philosophie de la surveillance susceptible d'apporter des avantages en matière de concurrence aux entreprises assujetties et ainsi, en fin de compte, aux clients concernés.



Instruments de la surveillance

L'OFAP est persuadé que sur la base de ces principes stratégiques ce n'est pas seulement une surveillance compétente et compétitive pour la branche qui est mise en place, mais que celle-ci peut dans le même temps être aménagée de manière très avantageuse et efficiente. A cet effet, toutes les activités de surveillance reposent sur des réflexions en matière de relation coûts/utilité, pour autant qu'il existe une marge de manœuvre dans le cadre de la loi et des ordonnances. Cela signifie par exemple que les exigences purement formelles sont abandonnées dans toute la mesure possible.

Le Test suisse de solvabilité (SST) développé par l'OFAP améliore de manière décisive l'appréhension des risques encourus et de la dotation en capital nécessaire, aussi bien pour l'autorité de surveillance que pour les sociétés elles-mêmes. Sur la base d'une connaissance plus approfondie de leur propre structure de risques, il aide les institutions d'assurance concernées à acquérir un avantage concurrentiel par rapport aux sociétés qui ne disposent pas de cette connaissance.

En plus des questions centrales des provisions et de la solvabilité, la nouvelle loi apporte une autre dimension de la surveillance qui est déjà ancrée conceptuellement dans le SST: l'attention accrue portée par la surveillance sur l'examen qualitatif des divers risques. L'idée sur laquelle ce modèle est fondé est l'autosurveillance et l'auto-évaluation sur la base de données fournies par l'autorité de surveillance. L'autorité de surveillance n'interviendra que si l'auto-évaluation conduit à des résultats divergeant manifestement et fortement de valeurs de référence générales basées sur l'expérience.

Dans son essence, la surveillance des assurances est une surveillance directe et non pas dualiste, en ce sens que d'importantes activités de surveillance seraient transférées aux sociétés de révision. Naturellement, l'on tendra à une délégation raisonnable d'activités de surveillance partout où le rapport coûts/utilité de toutes les activités de contrôle peut être optimisé. A ce propos, il faut prendre garde au fait que des délégations à des particuliers hautement qualifiés augmentent les coûts, car la connaissance spécialisée nécessaire n'est disponible que dans une mesure limitée et, par conséquent, très onéreuse. En outre, pour les raisons de principe exposées, une délégation des compétences centrales mentionnées n'est pas souhaitable.

Transparence

L'OFAP souhaiterait soutenir et encourager autant que possible la réglementation par le marché financier. Dans ce sens, l'OFAP soutient la transparence volontaire des entreprises d'assurance. Il est souhaitable, aussi bien pour les assurés que pour le marché de l'assurance, que les entreprises publient les informations importantes sur le risque – sensibilité, importance, expositions principales, Rating ou probabilité de défaillance selon le SST – de sorte que les participants au marché puissent se faire une image de la situation financière de l'entreprise. Dans ce contexte, nous ne définissons pas notre rôle d'autorité de surveillance comme étant à titre primaire de formuler des exigences détaillées en matière de surveillance. C'est plutôt le marché et ses principaux participants eux-mêmes qui devraient exiger plus d'informations déterminantes.

Dans le même temps, la nouvelle LSA et les dispositions révisées de la LCA répondent à des demandes importantes du domaine de la protection des consommateurs. La surveillance des intermédiaires a notamment été introduite, en plus de l'amélioration de la transparence dans les diverses branches d'assurance et de l'extension des devoirs d'information des assureurs.

La transparence au sens d'une information et d'un contrôle accessibles au public concerne aussi l'activité de surveillance de l'OFAP lui-même. Partout où cela est possible, de nouveaux concepts de surveillance doivent être élaborés et discutés publiquement et avec la participation de cercles aussi larges que possible. Cela se fait en créant des organes spéciaux comme le Standard Setting Board, ainsi que sur la base de l'engagement dans des organismes internationaux, comme l'IAIS, le Joint Forum ou l'OCDE.